

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Paris le

Service de l'instruction
publique et de l'action
pédagogique

Le ministre de l'éducation nationale et de la
jeunesse

Sous-direction
des savoirs fondamentaux
et des parcours scolaires

à

Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie

Bureau
l'école inclusive

DGESCO A1.3
N° 2019 0178
Affaire suivie par
Alain Bouhours
Téléphone
01 55 55 11 80
Courriel
alain.bouhours
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Objet : journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre 2019

Célébrée chaque année depuis 1992 à l'initiative de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), le 3 décembre est la journée internationale des personnes handicapées. L'observance de la journée vise à promouvoir la compréhension des questions de handicap et à mobiliser le soutien pour la dignité, le droit et le bien-être des personnes handicapées.

Cette année, le thème retenu « Favoriser la participation sociale des personnes handicapées et leur pouvoir d'agir : un geste à la fois » a pour objectif de donner à chacun les mêmes chances de réussir dans le monde de demain.

Ce thème est en parfaite adéquation avec l'action menée par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse grâce à la création d'un service public de l'école inclusive.

En effet, rendre autonome et citoyen les élèves en situation de handicap est un objectif porté par toute la communauté éducative. L'engagement conjoint des personnels de l'éducation nationale et des familles, rassemblés autour d'une même détermination, permet d'assurer un parcours de scolarisation personnalisé et sans rupture à tous les élèves en situation de handicap.

À cette occasion, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse se mobilise aux côtés de grandes associations et de ses partenaires pour impulser et relayer des actions dans les écoles et les établissements scolaires. Cette journée a plusieurs objectifs :

- sensibiliser l'opinion publique, la communauté éducative et l'ensemble des élèves aux enjeux de la scolarisation des élèves handicapés ;
- faire connaître et valoriser les actions de proximité conduites au quotidien par les associations et la communauté éducative. Ces actions permettent d'offrir à tous les élèves handicapés une chance pour réussir ;
- mieux faire connaître les avantages que présente l'inclusion des élèves en situation de handicap dans notre société.

En cette journée internationale des personnes handicapées, des actions de sensibilisation autour d'une école inclusive doivent être organisées dans les écoles et établissements scolaires afin de permettre à la communauté éducative de réfléchir et d'échanger sur le handicap, l'acceptation des différences et le vivre ensemble.

Afin de fédérer la communauté éducative pour la célébration de cette journée internationale, plusieurs pistes d'activités peuvent être mises en œuvre par les établissements scolaires et les enseignants :

- animation de débats dans le cadre du programme de l'enseignement moral et civique notamment sur le respect d'autrui et l'acquisition des valeurs de la République (solidarité, égalité et le refus de toutes les formes de discriminations) ;
- échanges autour du ressenti des élèves à propos du handicap, à partir de divers supports (situations, conduites, attitudes, ...)
- rencontres et échanges entre élèves de classe ordinaire et d'unités d'enseignement d'établissements spécialisés ;
- activités sportives ou artistiques et culturelles aménagées conjointe avec les élèves d'un dispositif ULIS ;
- Présentation de production d'élèves en lien avec le handicap ;

Aux niveaux académique, départemental et dans les établissements scolaires, vous pouvez également vous appuyer sur l'ensemble des partenaires qui se sont associés au ministère de l'éducation nationale sur cette journée. Ainsi des actions peuvent être proposées avec l'offre des associations :

- témoignage et échange avec une personne en situation de handicap
- projection d'un film qui explique les difficultés des élèves en situation de handicap et les défis qu'ils doivent relever
- activités sportives (le ceci-foot, activité à pratiquer entre voyants et non-voyants avec les yeux bandés)
- mises en situation au travers de parcours ludiques (découvrir l'établissement les yeux bandés, se déplacer en fauteuil, canne des aveugles...)
- atelier d'initiation au braille ou à la LSF.

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation lors de cette journée, des ressources (films, outils, adaptations...) sont disponibles sur EDUSCOL (<http://eduscol.education.fr/pid25585/ressources-pour-scolariser-les-eleves-handicapes.html>).

Des ressources pour animer une séance de sensibilisation au handicap sont également téléchargeables (<https://eduscol.education.fr/cid66273/ressources-pour-animer-une-seance-de-sensibilisation-au-handicap.html>).

L'ONISEP propose également la collection "Histoires d'avenir" qui présente une série de témoignages et de regards croisés où des jeunes handicapés et leur entourage racontent leur parcours (<http://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/Serie-audiovisuelle-au-dela-du-handicap-construire-son-avenir>).

Je vous remercie de votre précieuse collaboration pour l'organisation et la diffusion de ces supports de sensibilisation.